

Affaire Hannena et compagnons

Audition de trois leaders de l'opposition

Trois leaders de la mouvance de l'opposition: Ahmed Ould Daddah, Mohamed Khouna Ould Haïdalla et Dr Cheikh Ould Horma ont été entendus en qualité de témoins lundi matin à Wad Naga par le juge chargé de l'instruction du dossier contre Saleh Ould Hannena et ses compagnons.

Le secrétaire général du RFD, Ahmed Ould Daddah, a annoncé, lundi, lors d'un point de presse tenu en présence de tous les présidents des partis membres de la coordination de l'opposition, avoir été entendu ce jour là un peu plutôt dans la matinée par le juge d'instruction du deuxième cabinet du tribunal de Nouakchott ayant en charge l'information dans l'affaire contre Saleh Ould Hannena et ses coaccusés. Le double candidat aux prési-

dentielles de 1992 et 2003 a précisé avoir été entendu par le juge Mohamed Vall Ould Lezgham en même tant que l'ancien chef de l'état et candidat malheureux à l'élection présidentielle du 7 novembre 2003. Mohamed Khouna Ould Haidallah, et le Docteur Cheikh Ould Horma, dirigeant de la Convergence Démocratique, un parti de l'opposition non reconnu. Les trois hommes ont été entendus en qualité de témoins au centre de détention de Ouad Naga, et les différentes questions qui leur ont été posées ont tourné autour de leurs liens éventuels avec les auteurs présumés des différentes tentatives de déstabilisations dénoncées par les autorités du pays entre le 8 juin 2003 et le 29 septembre dernier. Le patron du RFD n'a pas voulu en dire plus " pour ne pas trahir le secret de l'instruction ", un secret

Suite en page 3

Audition des trois leaders de l'opposition

Suite de Une

auquel il n'est d'ailleurs pas astreint au terme du code mauritanien de procédure pénale. Répondant à une question relative à une confrontation entre lui et d'autres personnes éventuellement concernées à un titre ou à un autre par la procédure actuellement en cours, Ahmed Ould Daddah, a affirmé qu'il n'y en a pas eu. L'interrogatoire de Mohamed Khouna Ould Haidalla, Cheikh Ould Horma et Ahmed Ould Daddah n'a pas duré trop longtemps, et les trois hommes ont pu regagner Nouakchott aussitôt après, pratiquement au même moment.

Violations grossières

Après avoir donné la nouvelle de l'audition en qualité de témoins, Ahmed Ould Daddah a relevé de nombreuses "violations de la loi" concernant la procédure suivant laquelle la convocation du juge Lezgham lui a été notifiée. Le patron du RFD rapporte que trois éléments de la sûreté d'Etat (police politique) se sont présentés à son domicile à 0 heures 45 minutes, le lundi, et ont commencé à taper violemment à la porte, menaçant de la défoncer au cas où les gardiens n'ouvraient pas. Une fois à l'intérieur de la maison, les visiteurs remettent à Daddah une convocation lui enjoignant de se présenter le même jour, à 9 heures, au centre de détention de Ouad Naga où il doit être entendu par un juge. Ahmed Ould Daddah remarque tout d'abord que la convocation lui a été notifiée par la sûreté d'Etat (la police politique), qu'il juge "incompétente pour procéder à un tel acte". L'heure de la notification, 0 heure 45 minutes ; est également dénoncée comme une violation du code de procédure pénal qui fixe à 22 heures la limite au delà de laquelle un acte judiciaire ne peut être porté à la connaissance de son destinataire.

Ahmed Ould Daddah relève également "une entorse" à la procédure quant à la situation territoriale du témoin convoqué par rapport au juge désirant procéder à son audition.

Remarquant que la localité de Ouad Naga, lieu de l'audition des témoins, est située dans le ressort juridictionnel du tribunal de Rosso, l'opposant souligne que le code de procédure pénal impose au juge un délai 15 jours francs. Le magistrat instructeur ayant le droit d'écourter le délai ainsi spécifié sur la base d'une ordonnance motivée. Une formalité qui n'a pas été respectée, selon Ahmed Ould Daddah.

En fait, dans l'esprit du leader du RFD, la culture du non respect de la loi est solidement ancrée dans les mœurs sous l'attitude à tel point que notre administration et notre justice ne prennent plus la peine de lire les textes avant de prendre quelque acte quel que soit "ce qui dénote d'un profond mépris pour le peuple et le bon fonctionnement de l'Etat".

Lien entre les images diffusées par les chaînes satellitaires et l'audition des opposants

Tentant de donner une explication politique à l'audition des trois leaders de l'opposition "suite à une procédure de convocation dont la notification a été marquée par la précipitation", Ahmed Ould Daddah avance sans être formel, la thèse de la diffusion par la chaîne qatarie El Jazira des images de détenus militaires présumés avoir pris part aux différentes tentatives de déstabilisations dénoncées par les autorités au cours des 15 derniers mois, diffusion qui auraient subi des actes de tortures au centre de détention de Ouad Naga.

Un événement qui pourrait avoir poussé les autorités à entreprendre "rapidement" cette action contre les opposants dans le but de disposer d'une arme permettant "d'exercer une forme de chantage judiciaire" dans la perspective de la bataille médiatique susceptible d'opposer au cours des prochains jours, le pouvoir d'un côté, les organisations de défense des droits de l'homme et l'opposition de manière générale, de l'autre.

Ahmed Ould Daddah a profité de la rencontre du lundi 1er novembre avec la presse pour condamner fermement "les pratiques avilissantes" évoquées par les chaînes satellitaires arabes, estimant que dans le cas d'espèce "la réaction n'est pas déterminée par la relation pouvoir-opposition, mais celle d'un être humain face à des actes inadmissibles. Une pratique qui fait plus de mal au pouvoir qu'aux victimes".

Le porte parole du gouvernement, Hamoud Ould Abdy, a démenti, lundi soir, ces allégations de tortures estimant qu'elles visent "à nuire à l'image de notre pays et à porter préjudice à notre démocratie". Ould Abdy a accusé certaines organisations de défense des droits de l'homme, telles SOS Esclaves et l'AMDH, soutenues par des ONG internationales, d'être à "l'origine de (cette) nouvelle campagne mensongère". En fait, les autorités assimilent certaines de ces images à des "faux, l'individu montré n'étant pas du type mauritanien", alors qu'une autre photo "montre des détenus mauritaniens arrêtés par la justice".

Les ONG et certains secteurs des professions libérales sont même qualifiés de mercenaires et menacés de poursuites judiciaires.

C'est dire que la nouvelle qui est en train de s'ouvrir et qui annonce un terrible orange dans le ciel des rapports entre le pouvoir et l'opposition, éloigne d'avantage l'éventualité d'un dialogue entre les forces politiques de notre pays.

AMADOU SECK